

BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE

JEUNES ET LOGEMENT



Mémoire déposé dans le cadre des
AUDIENCES PUBLIQUES DU FRAPRU

7 novembre 2012

BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE

Correspondance : C.P. 97554 CSP Wellington, Verdun, H4G 3M6

Ligne d'intervention : 514-270-9760

Administration 514-274-9887 Télécopieur : 514-271-3370

www.bcj14-25.org - info@bcj14-25.org

Facebook/Bureau de consultation jeunesse

TABLE DES MATIÈRES

<i>Présentation</i>	1
Projet d'appartements supervisés dans la Petite-Patrie (2010).....	2
Le projet <i>Mobilisation des jeunes</i>	7
Le <i>défi du financement</i>	8
Les <i>impacts du projet</i>	10
Les <i>conditions gagnantes</i> d'un nouveau projet	12
Les <i>perspectives</i>	14
Mot de remerciement	14
<i>Annexe : la situation des jeunes par rapport au logement</i>	16

PRÉSENTATION

Le document présenté ci-joint a été produit en 2010, suite à la fermeture de 22 unités d'hébergement jeunesse du BCJ, dans le quartier Petite-Patrie. Nous avons choisi de l'utiliser comme base à la présentation de nos pratiques, réflexions et enjeux puisqu'il témoigne d'une réalité encore bien réelle dans le domaine de l'hébergement jeunesse. Entre autres, il souligne clairement l'impact du sous-financement des organismes d'hébergement pour assumer leur rôle en soutien communautaire. Les besoins sont réels, les organismes se mobilisent pour développer les services et offrir l'intervention nécessaire, mais le financement ne suit pas.

Au BCJ, nous offrons actuellement 26 unités d'hébergement autonome avec support communautaires réparties sur trois territoires : Longueuil, Laval et Verdun.

À Montréal, nous avons 12 unités d'hébergement jeunesse qui ont pu être bâties grâce au financement fédéral d'Initiatives aux partenariats en action communautaire (IPAC) et d'Accès Logis. Malheureusement, outre l'obtention d'une subvention aux loyers, nous ne recevons aucun financement, ni pour l'entretien de l'immeuble (le roulement fréquent de locataires entraîne d'ailleurs une usure accélérée des installations) ni pour le soutien communautaire (élément crucial pour la réussite du projet). Résultat, nous puisons à même nos ressources, nous épuisons nos intervenant-e-s et nous ne pouvons accomplir pleinement l'ensemble des objectifs de ce volet.

Vous trouverez donc des commentaires à travers le document suivant qui soulèvent les enjeux dont nous voulons faire état notamment en ce qui concerne la réalité des hébergements jeunesse et qui ajoutent certains compléments d'information.

**BILAN DE PROJET D'APPARTEMENTS SUPERVISÉS DANS LA PETITE-PATRIE - Bureau Consultation jeunesse et la Table de concertation jeunesse
Villeray-Petite-Patrie - Février 2010**

Les objectifs du document

Le Bureau de consultation jeunesse (BCJ) est un organisme d'action communautaire autonome qui oeuvre auprès des jeunes de 14 à 25 ans depuis 1970. Son mandat principal est de les supporter dans leur cheminement vers une plus grande autonomie et dans la recherche de solution pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Par son volet hébergement, le BCJ permet aux jeunes d'avoir accès à des appartements supervisés dans différentes régions du grand Montréal métropolitain, soit à Verdun, Longueuil et Laval. Jusqu'à l'an dernier (2009), l'organisme comptait aussi 22 appartements supervisés dans la Petite-Patrie, qu'il a dû délaissier progressivement faute de ressources financières adéquates pour assurer le soutien communautaire dans ces logements.

Dans ce cas particulier, soit les hébergements Papineau-Bélanger, nous avons la chance que la gestion de l'immeuble soit assumée par un tiers, la Société d'Habitation Populaire de l'est de Montréal (SHAPEM), rôle qui est actuellement assumé par le BCJ, pour ses 3 immeubles, ce qui alourdi les tâches des intervenant-e-s puisque plusieurs de celles-ci sortent de leur champs de compétences et que le financement relié à l'entretien des immeubles se fait rare (seul l'hébergement du BCJ Laval a reçu un financement SPLI pour l'immobilisation en 2012 et ce, pour la première fois).

Ce document vise à dresser le bilan du projet *Mobilisation des jeunes* qui s'est déroulé dans ces appartements depuis 2004 (jusqu'en 2009) et qui était porté en collaboration avec la Table de concertation jeunesse Villeray-Petite-Patrie (TCJVPP). Le projet aura

permis à 83 jeunes de profiter d'un logement et du support d'intervenants pour prendre en main leur projet de vie. Il apparaît important pour le BCJ et la TCJVPP de mettre en lumière les impacts de ce projet auprès des jeunes et dans la communauté et de les diffuser aux organismes et aux personnes qui l'ont soutenu. Les deux partenaires souhaitent également nommer les difficultés rencontrées et dégager certaines conditions de base nécessaires à la réussite d'un nouveau projet.

Ces conditions sont effectivement nécessaires à la réussite d'un nouveau projet, mais aussi et surtout à la survie et à la consolidation de nos projets actuels, soit nos 26 places d'hébergement réparties sur 3 territoires (Laval, Longueuil et Verdun).

La mise en contexte

Pour plusieurs jeunes, la recherche d'un logement peut se révéler un véritable tour de force. Faibles revenus, préjugés face aux jeunes, absences de références et d'histoire de crédit sont autant d'éléments qui peuvent bloquer leur accès à un logement décent. Pour certains jeunes, à cette difficulté d'accessibilité s'ajoute celle de l'apprentissage des responsabilités et des conditions nécessaires à la vie en logement¹.

Cette réalité s'applique aux jeunes qu'on accompagne en hébergement, mais aussi à presque l'entièreté des jeunes qui côtoient l'organisme via divers projets d'implication citoyenne.

C'est dans ce contexte que depuis 1987, le Bureau de consultation jeunesse (BCJ) offre des appartements supervisés à des jeunes âgés entre 17 et 22 ans dont l'intégrité physique, psychologique ou sociale est menacée. Il s'agit, pour la plupart, de jeunes sous la responsabilité du Directeur de la protection de la jeunesse qui doivent trouver un lieu où habiter à leur 18 ans; de jeunes provenant de la rue; de jeunes qui terminent leur séjour dans un hébergement de courte durée ou de jeunes dont la situation familiale est problématique.

¹ Voir l'annexe à la fin du document pour un portrait plus complet de la situation des jeunes par rapport au logement, selon l'expérience du BCJ

Toutes ces situations amplifient la désorganisation des jeunes qui viennent faire un séjour dans l'organisme. Ils nécessitent donc un accompagnement assidu.

Les séjours en appartements supervisés permettent une réelle démarche de réinsertion sociale pour ces jeunes par l'accès à un hébergement à moindre coût et l'accompagnement soutenu via le soutien communautaire (suivi psychosocial, activités communautaires et projets d'implications citoyenne). La durée du séjour est fixée à un an, parfois plus, dans le but de permettre au jeune d'enclencher un réel projet de vie, d'éviter de se retrouver ou de retourner à la rue, de se construire un réseau social, de développer une plus grande autonomie et de vivre une expérience significative de participation citoyenne et de travail collectif.

Au début des années 2000, la situation du logement se détériore davantage avec la crise du logement qui se déploie à Montréal. Les jeunes de 18 à 30 ans, de plus en plus présents dans les quartiers Petite-Patrie et Villeray, éprouvent eux aussi des problèmes à se loger face à la crise. Pour certains groupes plus vulnérables – comme les jeunes de 17 à 19 ans, les jeunes mères et les jeunes pères - la situation est encore pire. Dans les quartiers Villeray et Petite-Patrie, seuls deux organismes offrent alors des logements destinés spécifiquement aux jeunes. Il s'agit du Bureau de consultation jeunesse, qui gère quinze appartements supervisés pour les jeunes, et des Appartements Augustine-Gonzalez, qui offrent sept appartements supervisés à des jeunes mères. Les deux ressources se trouvent dans le même immeuble de la Petite-Patrie, situé au coin des rues Papineau et Bélanger.

En 2002, les Appartements Augustine-Gonzalez ont l'opportunité d'augmenter leur lot de logements en déménageant dans un nouvel immeuble de la Petite-Patrie. Ce départ ouvre une possibilité de développement de logements pour jeunes dans l'immeuble Papineau-Bélanger et le BCJ accepte de s'occuper des sept appartements libérés par Augustine-Gonzalez. La TCJVPP met alors sur pied un comité de travail sur le logement pour

appuyer le BCJ et développer le projet *Mobilisation des jeunes* à partir du noyau de jeunes habitant ces logements.

Il faut préciser que durant ces années, nous recevions un nombre croissant de demandes d'hébergement (preuve du besoin grandissant) auquel nous ne pouvions répondre, d'où l'intérêt de développer davantage.

L'État de situation au début du projet *Mobilisation des jeunes*

L'immeuble au coin des rues Papineau et Bélanger appartient à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et il est géré par la Société d'habitation populaire de l'est de Montréal (SHAPEM). Il compte 140 logements, qui sont loués sur le marché privé ou qui font l'objet d'une entente avec un organisme communautaire.

En 2002, le BCJ occupe 15 logements répartis sur les divers étages. La supervision des jeunes locataires, sous forme de suivi psychosocial hebdomadaire d'une heure, est assurée par les différents intervenants du BCJ. Aucun intervenant de l'organisme n'est présent sur place de façon régulière, mais les bureaux du BCJ sont situés à courte distance de l'immeuble. Un supplément au loyer est alloué grâce à une entente avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMH). Une salle communautaire équipée au niveau cuisine est située au sous-sol et peut être utilisée à l'occasion par le BCJ.

Par ailleurs, plusieurs autres logements dans l'immeuble font l'objet d'une entente avec un organisme sans but lucratif ou une ressource en santé mentale. Les organismes communautaires se voient confier la responsabilité au niveau de la sélection des locataires, des démarches d'obtention du soutien financier au logement et du soutien aux locataires. Tous les logements sont des studios. Un concierge est présent les jours de la semaine et un surveillant de nuit réside sur place.

Les objectifs de départ

Le projet se définit à travers plusieurs objectifs selon les différents partenaires impliqués.

Pour le BCJ

- Offrir plus de logements aux jeunes;
- Développer une réelle démarche d'insertion ou de rattachement social grâce à hébergement d'un an avec suivi psychosocial;
- Permettre à des jeunes de donner un sens à leur démarche par l'action citoyenne;
- Associer les jeunes à la recherche et au développement de solutions et d'alternatives aux problèmes du logement pour les jeunes.

Veillez noter qu'il s'agit des objectifs de l'ensemble du volet hébergement développé par l'organisme.

Pour le Comité logement de la TCJVPP

- Conserver pour les jeunes les sept logements libérés par Augustine-Gonzalez;
- Favoriser le développement de réponses aux besoins des jeunes en logement;
- Miser sur la participation des jeunes.

Pour la SHAPEM

- Offrir des logements à une clientèle qui en a besoin;
- Assurer une quiétude au niveau des locataires de l'immeuble, notamment par une présence accrue des organismes partenaires pour assurer un soutien communautaire

LE PROJET *MOBILISATION DES JEUNES*

Un projet est défini à partir des objectifs de chacun. Le BCJ prendra la charge des sept logements libérés par Augustine-Gonzalez en plus d'un logement servant de local d'intervention. Il maintiendra le même modèle d'intervention, soit la supervision individuelle des sept nouveaux locataires à partir de son équipe de travail de la même manière que pour les quinze autres jeunes résidents déjà sur les lieux.

Le BCJ et le Comité logement de la TCJVPP s'engagent à travailler ensemble pour trouver des fonds afin d'assurer la présence d'un-e intervenant-e sur place pour satisfaire à la demande de la SHAPEM. En effet, la SHAPEM sollicite de plus en plus l'implication des organismes communautaires dans le partage du travail colossal que représente la gestion d'un tel bloc. L'attribution des unités de logements supplémentaires est donc conditionnelle à l'embauche d'un-e intervenant-e à temps plein pour assurer une présence et un soutien communautaire sur place dans le huitième logement faisant office de local d'intervention. De plus, la présence d'un intervenant sur place permettra au BCJ de demeurer bien implanté dans le quartier et près de ses jeunes locataires à l'heure où il se prépare à déménager son administration centrale de Villeray vers Verdun.

L'intervenant-e, en plus d'assumer des tâches de gestion et de résolution de conflits essentielles au bon fonctionnement, se voit en charge d'activités de mobilisation de groupe. Ces activités visent la participation citoyenne des jeunes, particulièrement dans l'élaboration de solutions collectives à la problématique de l'accès au logement, puisque cette lutte s'alimente de leur propre réalité et de leur préoccupation commune à trouver un logement décent et abordable. La mobilisation est en fait au coeur des actions et des démarches du BCJ, qui travaille de concert avec les jeunes pour en faire de réels acteurs de changement social.

LE DÉFI DU FINANCEMENT

Ce défi est une tâche quotidienne pour les intervenant-e-s du BCJ qui, en plus de faire des pieds et des mains pour assumer l'ensemble de leurs volets de travail, la gestion des immeubles ainsi que le soutien communautaire qui s'y rattache, doivent s'engager dans de multiples démarches de recherche de financement qui se terminent bien -trop- souvent, par des refus.

Lors de l'acquisition des unités additionnelles de logement, le BCJ et la TCJVPP conviennent d'associer leurs efforts sur une période de trois ans pour trouver le financement récurrent nécessaire au nouveau poste en soutien communautaire. Aucune forme de financement récurrent n'existe pour ce type de projet, mais le BCJ et les membres du Comité logement de la TCJVPP misent sur l'adoption annoncée du programme de financement du soutien communautaire au logement social du gouvernement du Québec. Ils travaillent dans l'optique que le BCJ bénéficie éventuellement de cette subvention récurrente. Le coût du projet est évalué à environ 40 000 dollars sur une base annuelle.

Des actions de lobby sont entreprises auprès de diverses instances politiques ou du réseau de la santé pour recueillir leur appui au projet. Il s'agit d'interventions auprès des députés de Gouin et de Laurier-Dorion par le conseil d'administration de la TCJVPP, de démarches auprès des attachés ministériels, de représentations à l'Agence de santé et services sociaux de Montréal et de demandes d'appui auprès du Centre de santé et de services sociaux du Cœur-de-l'Île (CSSSCDI). Tous reconnaissent non seulement le besoin de logements supervisés pour les jeunes, mais également l'absence de programmes de financement à cet égard. Cependant, les demandes faites pour obtenir la reconnaissance du projet de la part du CSSS n'ont pas de succès.

Des démarches sont faites auprès des caisses populaires des quartiers Villeray et Petite-Patrie et permettent d'obtenir un montant de 40 000 dollars utilisables sur trois ans. Des demandes de financement non récurrent sont également déposées auprès de divers

bailleurs de fonds, notamment à la Fondation Béatie et au Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ). Néanmoins, aucune d'entre elle n'est acceptée. Des montants sont aussi demandés pour des projets ponctuels qui contribuent au financement des activités ou du salaire de l'intervenant-e en soutien communautaire. Ces montants proviennent de la Priorité jeunesse de Villeray, de la TCJVPP et du Contrat de ville de la Petite-Patrie. Au total sur trois ans, ils génèrent environ 27 000 dollars. Enfin, une demande de financement d'un an est acceptée pour un projet de réinsertion sociale déposée dans le cadre du programme Budget d'initiatives locales (BIL) géré par Emploi-Québec. Toutefois, la réalisation de ce projet s'avère difficile compte-tenu des exigences du programme du ministère. Le projet sera finalement retiré à l'organisme après quelques semaines d'activités, laissant en plan les jeunes qui y participaient.

En 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'Habitation du Québec publient le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. L'Agence de santé et services sociaux de Montréal présente en novembre les allocations budgétaires prévues pour la région de Montréal et les priorités régionales.

Les montants prévus seront prioritairement consacrés aux clientèles suivantes : les personnes en perte d'autonomie (40% de l'enveloppe budgétaire) et les personnes en situation d'itinérance. Les autres clientèles visées par programme-services sont : la déficience intellectuelle et troubles envahissant du développement, la déficience physique, la santé mentale et les dépendances. (Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social, 2007)

Le BCJ dépose une demande au programme, mais celle-ci est refusée. Les différentes démarches visant à faire bonifier le budget du programme de soutien aux organismes communautaires du BCJ s'avèrent elles aussi négatives.

Durant la même période, le BCJ entreprend une démarche de planification stratégique pour réviser l'ensemble de ses activités. Devant le constat du manque de ressources pour maintenir une qualité d'intervention adéquate, l'organisme prend la décision de se

départir graduellement des appartements supervisés de la Petite-Patrie. Des démarches sont entreprises auprès d'autres organismes jeunesse pour qu'ils prennent en charge les logements. Confrontés aux mêmes réalités financières, aucun organisme ne prendra la relève.

LES IMPACTS DU PROJET

Augmentation de l'offre de logements supervisés subventionnés pour les jeunes. Le passage de 15 à 22 appartements supervisés du BCJ dans la Petite-Patrie se voulait une réponse aux besoins criants des jeunes en matière de logement et aux peu de ressources disponibles dans le quartier à cet égard. Cette préoccupation majeure avait d'ailleurs été nommée par plusieurs jeunes du BCJ lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Réelle démarche de réinsertion sociale pour les jeunes par l'accès à un hébergement à moindre coût et l'accompagnement soutenu via un suivi psychosocial. De 2005 à 2009, 83 jeunes ont vécu dans les appartements supervisés du BCJ dans la Petite-Patrie avec une durée moyenne de séjour d'un an. Notons que certains jeunes y ont passé quelques mois seulement alors que d'autres ont pu y demeurer jusqu'à deux ans. Pour plusieurs jeunes, il s'agissait d'une première expérience significative de vie en logement et de participation citoyenne permettant une transition vers un logement plus permanent et entièrement autonome. Les séjours en appartement supervisé ont aussi été pour plusieurs jeunes l'occasion d'enclencher un réel projet de vie, d'éviter de se retrouver ou de retourner à la rue, de se construire un réseau social et de développer un sens accru des responsabilités et une plus grande autonomie.

Soutien communautaire par l'installation permanente d'un local d'intervention sur les lieux de l'hébergement. Ce local est devenu un véritable lieu de rassemblement où les jeunes pouvaient échanger entre eux ainsi qu'avec les intervenant-e-s sur place. La présence d'un-e intervenant-e en soutien communautaire a permis de favoriser les échanges informels, la création de liens de confiance et la mobilisation. La

complémentarité des suivis informels effectués par l'intervenant-e en soutien communautaire et des suivis individuels formels pris en charge par les autres intervenant-es du BCJ ont facilité le travail d'intervention. Le soutien communautaire a pris plusieurs formes, qu'il s'agisse d'accompagnement, de références, de défense de droits, de gestion de conflits et de crises, de soupers communautaires thématiques, de cuisines collectives, de mobilisation en faveur d'actions collectives, etc. C'est ainsi que bon nombre de jeunes ont pu développer des liens, en apprendre davantage sur différents sujets liés à leurs conditions de vie, mieux connaître leurs droits et les ressources du milieu et échanger sur des réalités communes, particulièrement sur la problématique du logement chez les jeunes. Il s'en est suivi pour certains une implication plus grande dans cette lutte s'alimentant de leur propre réalité, soit leur préoccupation à se trouver un logement décent à un coût abordable. Le soutien communautaire a aussi amélioré la vie communautaire au sein de l'immeuble et les liens établis avec les autres organismes sur place. L'intervenant-e en soutien communautaire a notamment effectué beaucoup de travail de sensibilisation pour une cohabitation plus harmonieuse de tous les locataires, en travaillant entre autres à contrer les préjugés d'autres locataires envers les jeunes et de jeunes envers d'autres locataires.

Activités de mobilisation et réalisations en lien avec la problématique du logement. Plusieurs jeunes des appartements supervisés du BCJ dans la Petite-Patrie se sont impliqués à différents niveaux dans la lutte collective en faveur du respect des droits en matière de logement, qu'il s'agisse de revendiquer la construction de logements sociaux, de réclamer le dépôt obligatoire des baux à la Régie du logement, de contrer la hausse abusive des loyers, etc. Les jeunes ont fait valoir leurs opinions en prenant part à des manifestations initiées par le FRAPRU et le RCLALQ, à des mobilisations organisées par les comités logements et la Table aménagement-logement de la Petite-Patrie et à des activités du BCJ ayant trait au logement chez les jeunes. Ils ont notamment participé à l'organisation de l'ouverture officielle des nouveaux appartements supervisés dans la Petite-Patrie, à la réalisation d'une capsule vidéo sur le logement et les jeunes ainsi qu'à sa diffusion, à l'organisation d'une visite au Centre Jacques-Cartier à Québec, à la réédition du guide *Partir en appartement* et à la concrétisation de leur idée de concevoir

une annexe *Cuisiner en appartement* et à l'organisation, en collaboration avec le comité logement Rosemont, du lancement de ce guide de référence. C'est ainsi que plusieurs jeunes du BCJ ont apporté des pistes de solutions concrètes aux préoccupations des jeunes en matière de logement et qu'ils ont sensibilisé leurs pairs, la population et les décideurs à cet égard.

Comité logement de la TCJVPP. Le projet de mobilisation jeunesse a émergé en lien avec la création du Comité logement de la TCJVPP. Celui-ci a supporté le BCJ afin de faire vivre le projet de mobilisation aux appartements supervisés de la Petite-Patrie tout en sensibilisant les acteurs et les décideurs du milieu aux besoins, aux réalités et aux solutions des jeunes en terme de logement. Plusieurs représentations au sein de tables, de comités, d'organismes et d'institutions des quartiers Villeray-Petite-Patrie ont permis une plus grande visibilité et reconnaissance des besoins criants des jeunes en matière de logement. Le Comité logement de la TCJVPP a notamment initié une étude exploratoire sur les besoins des jeunes en logement et sa diffusion auprès des différents acteurs des deux quartiers. Il a aussi organisé une rencontre thématique de la TCJVPP portant sur les différents concepts de logement et les besoins des jeunes en habitation. En outre, la recherche de financement récurrent et la sensibilisation au manque de fonds pour l'hébergement jeunesse a été au centre des actions du comité. De nombreux efforts ont été déployés par le BCJ et le comité dans le travail de concertation avec les regroupements, notamment avec le RAPSIM, lesquels ont mené au développement du programme de soutien communautaire au logement social et à l'adoption du financement lui étant rattaché.

LES CONDITIONS GAGNANTES D'UN NOUVEAU PROJET

Nous rappelons qu'il s'agit, selon nous, des conditions à atteindre pour permettre surtout la consolidation de nos hébergements actuels.

Un programme de financement récurrent adéquat pour le soutien communautaire au logement social. À ce titre, le BCJ et la TCJVPP appuient les revendications portées par le RAPSIM et la FOHM pour une bonification du financement du soutien communautaire en logement social. Il est de notre responsabilité, et de celle d'acteurs importants comme les Centres jeunesse de Montréal, de travailler à la reconnaissance des besoins criants en hébergement des jeunes après leurs 18 ans et à l'importance de financer durablement les ressources communautaires qui peuvent répondre à ces besoins.

Un appui large du milieu et de ses acteurs. Le BCJ et la TCJVPP croient que la réussite d'un projet semblable au projet *Mobilisation des jeunes* nécessite l'appui formel et politique des élus ainsi que d'acteurs majeurs comme les Centre de santé et des services sociaux (CSSS).

Un espace communautaire adéquat et ouvert sur la communauté. Un lieu de participation et mobilisation adéquat facilite l'accessibilité aux jeunes du quartier et des environs ainsi que l'intégration dans le milieu.

Des logements de qualité pour les jeunes. Ces logements devraient pouvoir répondre à différents besoins, qu'il s'agisse par exemple de studios ou de 3 ½, être propres et sécuritaires et se trouver dans des lieux dont les conditions favorisent la mixité sociale. La présence d'espaces privés et sociaux, le regroupement des logements selon l'organisme, des lieux décentement insonorisés, sont autant d'éléments qui peuvent favoriser une meilleure cohabitation dans un contexte de mixité sociale.

Comme nous l'avons dit précédemment, il faut aussi considérer l'usure de ces appartements, des petites réparations aux grandes rénovations, l'entretien ménager nécessaire, les situations imprévues (telles des punaises de lit !!) dans le financement proposé aux organismes.

LES PERSPECTIVES

Le BCJ et la TCJVPP appuient et continueront d'appuyer les revendications des différents regroupements et tables qui militent afin que le droit à un logement abordable et de qualité soit respecté pour tous et chacun. Nous poursuivrons nos efforts à travailler de concert avec le milieu vers une reconnaissance réelle des besoins des jeunes en matière de logement ainsi que la consolidation et la mise en œuvre de projets pour répondre à ces besoins. Nous croyons que les conditions gagnantes nommées ci-haut sont nécessaires à la réussite de tels projets, surtout en ce qui a trait au financement adéquat et durable des organismes communautaires.

MOT DE REMERCIEMENT

Enfin, le BCJ et la TCJVPP tiennent à remercier l'ensemble des acteurs ayant contribué de près ou de loin au projet *Mobilisation des jeunes*. Il s'agit d'organismes communautaires, de bailleurs de fonds, de regroupements, de concertations, de partenaires, d'élus, et bien sûr, de tous les jeunes qui ont été partie intégrante du projet. Merci!

Ce fut une décision très difficile que de se retirer d'un milieu d'intervention alors que le besoin est encore très présent. C'est le cœur gros que nous avons fait cette démarche dans le passé. Malheureusement, toutes ces raisons sont les mêmes qui nous poussent à remettre en question, encore aujourd'hui, la poursuite de nos autres volets d'hébergements. Nous souhaitons que des solutions concrètes soient proposées et que le financement soit finalement rehaussé.

Ce qui devient encore plus frustrant, c'est d'être tellement débordé dans notre quotidienneté, que nous n'avons pas la chance de défendre comme il se devrait les revendications concernant le logement social.

Nous vous remercions donc d'offrir cet espace de prise de parole.

En espérant qu'il y aura des oreilles pour entendre.

ANNEXE

La situation des jeunes par rapport au logement

Dans nos nombreuses réflexions concernant l'avenir de l'hébergement au BCJ, le collectif a été invité à répondre à la question suivante : Quelle est notre vision de la situation des jeunes québécois-es par rapport au logement?

Ainsi, selon les informations reçues par les intervenant-e-s lors de la prise des demandes d'hébergement, de leurs suivis individuels avec les jeunes locataires ou de discussions sur le logement avec les autres jeunes membres de l'organisme, nous soulevons ces constats :

- Faible accessibilité tant au logement privé (préjugés, coûts) qu'au logement social (faible disponibilité, temps d'attente élevé) ;
- Coûts des loyers élevés (pas de contrôle du marché locatif privé du logement) comparativement à leurs revenus généralement faibles ;
- Revenus faibles car faible scolarité et/ou accessibilité réduite et peu flexible aux programmes d'Emploi Québec et/ou accès à des emplois généralement précaires et peu payants et/ou conciliation difficile entre l'emploi, l'école et la famille ;
- Problèmes d'endettement majeurs (accessibilité dérisoire aux cartes de crédit, peu de connaissances sur le domaine du crédit, encouragement à la surconsommation, « achetez maintenant, payez plus tard », etc.) ;
- Endettement entraînant de mauvais dossiers de crédits, ceux-ci étant pratiquement demandés d'office par les propriétaires ;
- Faible connaissance de leurs droits entraînant des abus des propriétaires (exemple : logements trop chers, insalubres, sans bail, etc.) ;
- Problèmes de discrimination à leur égard : l'âge, mères monoparentales ou jeunes familles, revenu d'aide sociale, l'origine ethnique, etc. ;
- Faiblesse et lenteur des recours auprès de la Régie du logement ;
- Difficultés à gérer leurs responsabilités : manque de préparation et d'apprentissages des responsabilités reliées au logement (gestion d'un budget,

- savoir cuisiner, reconnaître les aubaines, entretenir l'appartement, payer et gérer les comptes, etc.) ;
- Problèmes familiaux, faibles réseaux, peu de confiance aux autres, isolement, etc.;
 - Méconnaissance et faible visibilité des ressources disponibles ;
 - Pas de sentiment d'appartenance à la société
 - Manque d'engagement de la communauté vis-à-vis des jeunes (sensibilité à leur donner une chance)

